

Produits attendus

- Elaboration d'un rapport provisoire et définitif d'analyse et d'expertise ainsi que le suivi des recommandations.

11 / Expert international en planification et programmation

Il mènera ses activités, sous la supervision générale du représentant du PNUD. Il travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage et le coordonnateur national du projet.

Il Interviendra après analyse et conclusion des travaux.

Tâches

- Son travail sera fondé sur les conclusions des travaux arrêtés par les différents experts ;
- Mettre en synergie les différentes activités à engager ;
- Définir les indicateurs de performance de suivi et d'évaluation ;
- Mise en place d'un programme de mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement de la pêche et de l'aquaculture avec une attention particulière à la pêche et à l'aquaculture artisanale ;
- Mise en place d'une planification pour le développement de la pêche et de l'aquaculture.

Profil

- ✓ Une expérience dans la formulation/élaboration et planification des programmes de mise en œuvre ;
- ✓ Diplômé en planification avec un minimum de 10 ans d'expérience ;
- ✓ Connaissance et expérience dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture ;
- ✓ Bonne maîtrise dans la rédaction des rapports d'expertise ;
- ✓ Bonne expérience dans la formulation et l'élaboration des stratégies de développement des pêches et de l'aquaculture ;
- ✓ Bonne maîtrise de la langue française.

Produits attendus

- ✓ Elaboration d'un document provisoire et définitif portant « programme de mise en œuvre de la stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture ».
 - ✓ Elaboration d'un document provisoire et définitif portant « planification pour le développement de la pêche et de l'aquaculture ».
-

3/ lettre d'accord standard entre le gouvernement et une agence des nations unies pour l'appui au nim

Monsieur

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de l'Algérie (ci-après dénommé le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes ou projets gérés au niveau national. Le PNUD et le Gouvernement conviennent par la présente que le bureau de pays du PNUD peut fournir ces services, à la demande du Gouvernement, par l'intermédiaire de son institution désignée dans le descriptif de projet correspondant, suivant la procédure décrite ci-dessous.
2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. Ce faisant, il doit veiller à renforcer la capacité du Gouvernement soit ceux du Ministère de la Justice afin que ce dernier puisse mener ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation desdits services d'appui sont imputés sur son budget d'administration.
3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande du Partenaire de réalisation, les services d'appui ci-après pour la réalisation des activités du projet :
 - a. Identification et/ou recrutement du personnel à affecter au projet ;
 - b. Définition et facilitation des activités de formation ;
 - c. Achat de biens et de services.
4. Le bureau de pays du PNUD achète des biens et services et recrute le personnel à affecter au projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans une annexe au descriptif de projet, sous la forme présentée dans l'appendice. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée d'un projet, l'annexe au descriptif de projet est révisée par accord mutuel entre le représentant résident du PNUD et le Partenaire de réalisation.
5. Les dispositions pertinentes de l'accord de base signé entre le PNUD et le Gouvernement algérien le 20 juillet 1977 ou les dispositions supplémentaires qui font partie intégrante du descriptif de projet, y compris celles concernant la responsabilité juridique et les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services d'appui. Le Gouvernement conserve, par le biais de son Partenaire de réalisation, la responsabilité globale du projet géré au niveau national. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui détaillés dans l'annexe au descriptif de projet.
6. En cas de réclamation ou de litige concernant la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, ou en découlant, les dispositions pertinentes de l'Accord de base type relatif à l'assistance s'appliquent.
7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être spécifiées dans l'annexe au descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activité sur les services d'appui fournis et rend compte des frais remboursés, autant que de besoin
9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord par écrit entre les parties.
10. Si vous approuvez les dispositions qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Lorsque vous aurez signé celle-ci, elle constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes et projets gérés au niveau national.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Cristina Amaral
Représentante Résidente PNUD
UNDP Resident Representative



Signé au nom du PNUD

Pour le Ministère de la Pêche et des ressources halieutiques



Handwritten signature in blue ink and a red official stamp of the Ministry of Fisheries and Aquaculture.



4/ Demande de Paiement Direct

DPD/PROJET/ANNEE/N°

A : Bureau de pays du PNUD
 ATT: Représentant résident PNUD
 De : Fonctionnaire donnant l'autorisation : DNP
 Signature:
 Date de la demande XX/XX/20xx
 Cc 021.92.54.60

Sujet: Demande de paiement direct à effectuer par le PNUD

Conformément aux activités définies dans le Plan de travail annuel (PTA), nous demandons au PNUD d'effe présente le paiement direct suivant au bénéficiaire ci-dessous

Titre et numéro du projet	000XXXXXX –
Montant total	
Objet du paiement	
Bénéficiaire : (veuillez fournir autant de détails que possible)	Nom : Adresse : Facture No.: Contrat No.: Date de versement : Mode de paiement demandé : Virement <u>Pour les virements bancaires seulement</u> Nom de la banque : Compte No.:

Répartition des coûts

Montant/monnaie	GL/BU	Compte budgétaire	Opert. Unit	Fond	Dept.	N° projet	N° Activité	Agence de mise en œuvre

Certification: Le fonctionnaire autorisé certifie par la présente :

- Que ce paiement n'a pas déjà été effectué antérieurement;
- Que ce paiement est effectué conformément au Plan de travail annuel (AWP);
- Que ce paiement est couvert par les fonds disponibles sur le budget du projet;
- Que ce paiement correspond aux biens et services qui ont été fournis à la satisfaction de l'Agence requérante;
- Que des exemplaires des factures et autres documents justificatifs seront disponibles aux fins des vérifications de contrôle.

REMARQUE : Au lieu d'être transmis par fax, le formulaire signé doit être envoyé par courrier électronique chaque fois que possible. Les documents justificatifs doivent aussi être scannés et joints à l'email en cas de demande du bureau.

5/ lettre de désignation du/de la directeur/trice national/e du projet

Monsieur le Représentant résident du PNUD,

Objet : Autorité de gestion financière du Projet « Appui à la formulation de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015.2020. »

J'ai l'honneur de vous informer que M. (e)..... du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques a été désigné en qualité de Directeur National du Projet «Appui à la formulation de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015.2020.

A ce titre, M (e)est autorisé par le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques à gérer toutes les questions administratives et financières relatives au projet cité ci-dessus, et ce conformément au document de projet signé entre les parties le et aux révisions budgétaires relatives à ce document, qui s'inscrivent dans le cadre de l'accord de base signé entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le PNUD en 1977².

Le/la Directeur/trice National/e de Projet émet et signe :

- Les autorisations de paiement, pièces écrites établies au titre des activités du projet et conformément au plan de travail contenu dans le document de projet ;
- les Demandes de Paiement Direct (DPD) ;
- Les Rapports combinés de dépenses (CDR) ;
- Un inventaire d'équipement périodique ;
- Un inventaire général d'équipement.

Le/la Directeur/trice National/e soumet au Représentant résident du PNUD :

- Des rapports d'activités et financiers périodiques (trimestriels et annuel).
- Un rapport final (à la fin de l'avant dernier trimestre précédant la clôture du projet).
- Les rapports de suivi des recommandations de l'audit
- Une requête pour le transfert officiel des équipements de projet

Les spécimens de signature (y compris le paraphe) de M..... (Directeur de projet).

Spécimen de signature de M.....:

1.

2.

3.

Signature du Secrétaire Général du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques

²Conformément à l'accord de base signé entre le PNUD et le gouvernement algérien le 22 juillet 1977 http://www.dz.undp.org/publications/national/accord_base.pdf

